

Toujours aller plus vite... dans le mur !

L'intensification du travail s'est à nouveau accélérée avec la crise de 2008 selon la dernière enquête nationale menée sur les conditions de travail, avec une accentuation des contraintes de rythme et organisationnelles, générant troubles musculo-squelettiques, risques psychosociaux et licenciements pour inaptitude médicale.

Les salariés ont donc peur de ne pas parvenir à la retraite en bonne santé et dans l'emploi. Les fortes résistances des employeurs ciblant des frais de personnels toujours plus réduits parallèlement à la « course au moins disant social »



organisée entre pays d'Europe, ne peuvent qu'aggraver la dégradation des conditions de travail.

Les contraintes marchandes « réagir vite » et « s'adapter en permanence » corrélées à la chasse aux temps dits improductifs pour réduire les coûts à tout prix, le temps chronométré, génèrent un sentiment de dépossession de la maîtrise du temps et du parcours professionnel du salarié.

Selon Mme Corinne Gaudart, chercheuse en ergonomie, « dans ce système, l'expérience acquise n'a pas de place et le futur n'est que la répétition d'un présent sans cesse remis en question. On transforme le salarié en intérimaire qui doit être immédiatement rentable ».

Les salariés, même en CDI, sont donc précarisés, vulnérables, face au discours idéologique libéral qui remet en cause la transmission des savoirs et accentue les conflits intergénérationnels. enchanté sans être désabusé, se désintéresser à son travail, voire sombrer dans la dépression ?

Sans possibilité de critiquer et d'améliorer l'organisation du travail, le salarié devient comme un poulet sans tête qui court dans tous les sens, sans aucun but, sinon celui d'endurer le plus longtemps possible ces conditions de travail pour attendre le versement de sa paye en fin de mois. Le travail dégage d'intérêt, ne permet plus de se projeter dans l'avenir et oblige le salarié à exécuter son travail sans conscience, comme un automate. Qui peut résister, à terme, à ce travail dés

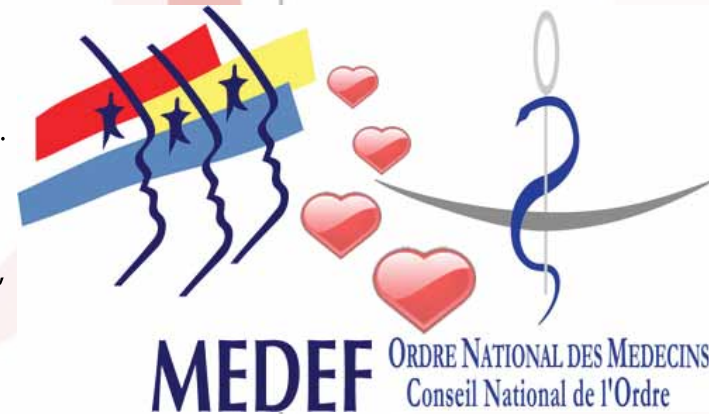
Lorsque le Conseil National de l'Ordre des Médecins favorise les employeurs...

De plus en plus fréquemment, les médecins subissent des pressions de la part des employeurs qui contestent leurs certificats médicaux attestant le lien entre la santé d'un salarié et son travail. En effet, ils prennent le risque

d'être mis en cause par leurs confrères de l'instance du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM) suite à une dénonciation. Face à cette menace, les médecins s'autocensurent ou, parfois sous la contrainte exercée au cours de réunions de conciliation, reviennent sur leurs observations en modifiant leur courrier ou certificat pour éviter la transmission d'une plainte à la chambre disciplinaire.

Sous prétexte qu'il n'est pas dans l'entreprise, et qu'il ne peut donc pas procéder à des constats directs, le médecin généraliste ne pourrait en déduire aucun lien de causalité... Quel mépris de leur professionnalisme, tout particulièrement de leur capacité d'analyse, au profit d'une suspicion de plus en plus fréquemment jetée sur eux afin d'éviter d'écorner l'image policée de certaines entreprises dont les politiques managériales se révèlent très douteuses !

Par ailleurs, autant il est très stigmatisant pour un médecin d'être convoqué par le CNOM, autant la dénonciation par l'employeur est facile en profitant d'un tabou instauré par le conseil qui leur interdit d'établir une relation causale entre « les difficultés familiales et professionnelles et l'état de santé présenté par le patient ». Toutefois, parallèlement, le médecin, dans le cadre de son certificat, doit « prendre en compte les éléments d'exposition qui lui sont rapportés ». N'y aurait-il pas contradiction dans les propres règles édictées par le CNOM ? On peut imaginer toutes les difficultés rencontrées par un médecin pour mettre en évidence des pathologies complexes, surtout si elles ne sont pas strictement reconnues dans les tableaux des maladies professionnelles, comme par exemple pour la dépression. Décidément, la reconnaissance de la souffrance de salariés au sein de l'entreprise est loin d'être facilitée pour les praticiens... et toujours au détriment des salariés !



Des employeurs n'hésitent pas à s'engouffrer dans cette brèche, même à l'encontre des médecins du travail, comme l'a fait la direction de Ic-france sur le site du Futuroscope qui est entré en guerre avec le médecin du

ravail pour tenter d'échapper à ses obligations de résultat censées garantir l'état physique et psychologique des salariés. Dommage pour elle, le médecin Conseil a non seulement approuvé les diagnostics établis par le médecin du travail, mais il a même pour certains cas renforcé les dispositions énoncées dans ces recommandations... C'est un vrai camouflet pour la direction qui ne cesse de vouloir discréditer le médecin du travail aux yeux des salariés ou des autres autorités de santé. Peine perdue !

Pour qui sont les bénéfices ?

M Franck Berthier représente la direction de l'entreprise de **LC-france** pour les négociation salariale, en lieu et place du PDG, M Denis Akriche, ou du Directeur Général Adjoint, M Pascal Malidin.

La direction de l'entreprise, intégralement sous l'autorité du groupe **Armatis-lc** refuse d'augmenter les salaires des salariés.

Pourtant, selon nos calculs, alors qu'en 2015 les bénéfices s'élevait à plus de 4,7 millions d'euros, si la direction avait augmenter les salaires dès le mois de janvier 2015 de 5%, les bénéfices aurait dépassé les 6,3 millions d'euros. Cet effet profite de la mise en place de la totale domination d'Armatis-lc sur nos centre de production.

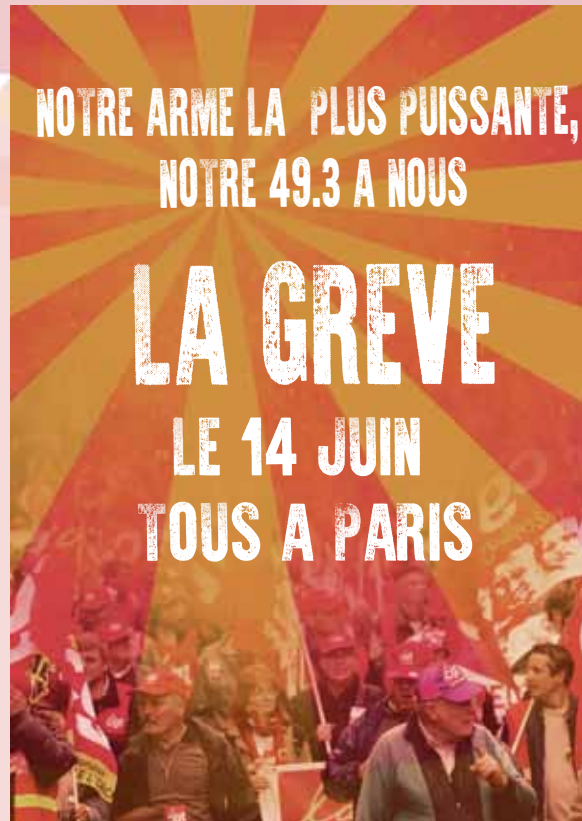


Mais la direction nous dit qu'elle ne peut pas nous augmenter...Que le groupe Armatis-Lc ne peut pas se le permettre (malgré l'achat d'un centre d'appel en Pologne de + 1000 salariés). Mais elle ne nous fournit aucun élément factuel pour appuyer ses dires.

Faut-il croire aveuglement la direction? Comme le firent certains quand M Prigent disait qu'il n'y avait pas d'agrent et qu'il a quand même pu remonter 8 millions d'euros au groupe Laser?

La CGT demande depuis l'arrivée d'Aramtis au manettes des négociations franches et loyales, ce qui est malheureusement loin d'être le cas dans la plupart des réunions.

-infos en vrac



Grande manifestation national le 14 juin sur paris

L'actualité c'est toujours El Khomri et les mouvements et action qui s'organise, à l'occasion de la présentation du projet de loi au sénat l'inter-syndical appel à une grande journée de grève le 14 juin sur Paris. je vous rassure on n'est pas des brutes ni des tortionnaire on va pas vous laissé y allez à pied, **des BUS sont mises en place afin de transporter toutes les bonnes volontés sur Paris. Sur certain site le transport est gratuit**, donc c'est l'occasion de venir soutenir le mouvement. Pour tout renseignement merci de vous rapprocher de vos élu ou syndiqué



LE BULLETIN D'INFO DE LA CGT

N°56

SOMMAIRE

-Toujours aller plus vite... dans le mur !

-Pour qui sont les bénéfices ?

-Lorsque le Conseil National de l'Ordre des Médecins favorise les employeurs...

-infos en vrac



www.facebook.com/cgtlc.fr/
www.cgtlc.fr/
cgtlaser@hotmail.fr
contact@cgtlc.fr